





# CONTRAT DE SAILLIE

## DON'T WORRY - SAISON : 2023

### VENDEUR :

Monsieur Benoit BURBAN  
HARAS DU FEUILLARD  
61360 VIDAI

 : 02.33.25.76.55

 : 06.80.12.21.22

**e-mail** : [haras-du-feuillard@wanadoo.fr](mailto:haras-du-feuillard@wanadoo.fr)

**Site** : [www.haras-du-feuillard.com](http://www.haras-du-feuillard.com)

### ACHETEUR :

NOM - Prénom :

ADRESSE :

Tél /Fax

**E-mail** :

### CONDITIONS D'UTILISATION

- La saillie est réservée pour la jument : ..... N° SIRE (Obligatoire) : .....

(Sans le n° SIRE de votre jument, nous ne pourrions pas éditer de carte de saillie WEB.)

### RESERVATION

L'acheteur achète au Vendeur une saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes pour la jument sus-nommée qui sera inséminée en :

**Congelé 1 dose x 4 paillettes (MISE EN PLACE EXCLUSIVEMENT AU HARAS DU FEUILLARD)**

**870 € TTC** (La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné du règlement. Dans cette Formule, il n'y a aucun report, ni remboursement si jument vide, Pas de Garantie Poulain Vivant).

Merçi de nous retourner en même temps que le contrat de saillie, **le contrat de pension** que vous pouvez télécharger sur cette page.

### 1 SAILLIE = 1 CARTE DE SAILLIE 2023

- La semence congelée non utilisée ou en excédent reste la propriété du Haras du Feuillard.
- Les Frais de mise en place, les frais de pension, de suivi chaleur, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.
- La jument devra être à jour de la vaccination contre la grippe et être pucée. Nous recommandons une bonne vermifugation et la vaccination contre le tétanos et la rhinopneumonie comprise aux 5<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> mois de gestation .
- Il existe des risques inhérents au gardiennage, à la contention des juments, aux examens gynécologiques trans-rectaux (avec une mortalité pour déchirure rectale de 2.2 pour 100 000 examens selon les H.N.), lors du poulinage, lors des saillies, lors des inséminations, lors du passage à la barre, lors de la mise au pré... Les juments peuvent maigrir pendant la phase d'adaptation alimentaire ou lors de chaleurs caniculaires. Il existe des risques de contagion, d'accident lors de contact avec d'autres animaux. Afin de ne pas réduire la fertilité, nous recommandons un suivi échographique des juments de 2 fois par jour minimum en semence congelée et 1 fois en semence réfrigérée par jour. A défaut, nous recommandons une mise en place en semence fraîche directement au Haras du Feuillard.

### CONSENTEMENT ECLAIRE DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire (ou son représentant autorisé de fait) affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris la présente convention. Il accepte les risques inhérents à la mise en reproduction ainsi que les limites de responsabilité du haras. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté. Il s'engage à régler les frais engagés auprès du haras sur présentation ou à réception de facture.

Fait à ..... Le ..... en deux originaux.

**Un original sera conservé par l'acheteur et l'autre original sera renvoyé et accompagné du :**

**Règlement de réservation/saillie : 870 €**,

### Coordonnées bancaires

**CREDIT AGRICOLE NORMANDIE**  
**IBAN : FR76 1660 6000 5407 6356 3000 103**  
**BIC : AGRIFRPP866**

**L'Acheteur** (Porter à la main la mention " lu et approuvé ")

**Le Vendeur**